

Version du 23 mai 2016

*Complétant les statuts, ce règlement intérieur détermine les conditions pratiques de fonctionnement du centre social Cocteau qui s’appliquent aux adhérents et aux usagers*

* L’adhérent, reconnaît avoir été informé des buts du centre social et de l’esprit dans lequel sont mises en œuvre les activités. Ainsi, le centre organise son accueil et son action dans le respect de la dignité humaine, la démocratie et la solidarité et exclut de ce fait tout prosélytisme politique, syndical, religieux…Il est promoteur de l’initiative des habitants ; acteurs du centre.
* L’adhésion obligatoire (dés la première séance ou après une séance d’essai selon les cas) est valable pour une année scolaire de septembre à fin aout de l’année suivante. Elle peut être individuelle et/ou familiale sachant que l’adhésion familiale s’entend pour deux générations en ligne directe soit parents et enfants ou enfants à charges (ainsi par exemple, les cousins ou petits enfants ne peuvent venir avec la carte d’adhésion familiale). Elle est indispensable pour l’exercice régulier d’activités au centre social Cocteau. Elle est également valable dans les 4 centres sociaux Villeneuvois. La carte d’adhésion pourra être sollicitée à l’entrée de certaines activités. Le centre social se réserve le droit de radier des activités toutes personnes non à jour de son adhésion.
* La participation aux activités est également conditionnée par le paiement d’une cotisation selon le barème tarifaire de l’activité (avec des exceptions pour les activités gratuites, lors de la seule séance possible de découverte d’activité, ou lors des activités ouvertes aux non adhérents comme les manifestations). Toutes les activités doivent être intégralement réglées avant le début de celles-ci. Des dérogations pour paiements ultérieurs peuvent être sollicités par écrit, motivées et signées selon un modèle à disposition des responsables de secteur. Seul le bon pour accord avec signature de la direction valide cette dérogation.
* Ainsi la qualité d’adhérent à jour de cotisation permet de participer à la vie associative avec par exemple le vote à l’Assemblée Générale, la participation au Conseil d’Administration, aux différentes instances ; commissions,…
* Des comportements portant atteinte aux personnes ou aux biens (y compris manque de respect…) pourront entraîner une exclusion temporaire voir définitive (sous l’autorité du directeur) sans remboursement de l’adhésion.
* Chacun est soumis au respect des autres et des biens mis à disposition sous l’autorité de l’animateur concerné et du directeur du Centre.
* Le centre Social Cocteau n’est pas responsable des vols ou détérioration d’objets personnels.
* L’accès aux lieux suppose autorisation de principe et respect des consignes d’utilisation, d’évacuation, … selon les cas à partir de l’affichage en vigueur. L’accès aux locaux est interdit aux animaux de compagnie.
* La réglementation spécifique à la consommation de tabac, d’alcool s’applique selon les dispositions légales et/ou conventionnelles et les dérogations obtenues liées aux activités spécifiques (manifestations,…).
* Des conditions particulières complémentaires de fonctionnement existent selon les secteurs d’activités où les lieux d’animations, et viennent compléter ce présent règlement (bibliothèque, centres de loisirs,…)
* Toute réclamation doit faire l’objet d’une demande dument motivée, (avec éventuellement un justificatif) signée à l’intention de la direction sans garantie d’accord mais avec une réponse écrite dans les 15 jours.
* Après délibération et adoption par le conseil d’administration, le centre social se réserve le droit à toute modification du présent règlement dés information transmise aux adhérents via le site internet. Certaines modifications de la part du Centre Social selon l’importance pourront faire l’objet d’une information nominative aux adhérents dont nous avons les contacts. Cette communication du centre social est considérée comme suffisante pour l’information des usagers.

*\*Adhésion individuelle (13/25 ans) : 6€, Adhésion familiale (Tarif plein) : 12€, Adhésion familiale (Tarif CMU) : 6€, Adhésion non villeneuvois : 15€*

CENTRE SOCIAL COCTEAU 44 RUE DE LA CONTRESCARPE59650 Villeneuve d’Ascq

Tel : 03 20 05 17 59 MAIL : contact@centresocialcocteau.fr